

Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 22 décembre 2016

20 h 00 - Ouverture de la séance du C.M.

SONT PRESENTS :

Mesdames Muriel MULLER, Françoise SAMUEL, Sybille HERICOTTE ; Messieurs Pierre-Yves REYNAUD, Serge SAMUEL, Jean SCHÜLER, Jérôme SAMUEL,

Sont absentes et excusées :

Dominique LAURE-BALDASSARI a donné pouvoir à Muriel MULLER
Carole SHELLSHEAR a donné pouvoir à Serge SAMUEL
Sophie BOGDANOVIC, Pierre REYNAUD

Pierre-Yves REYNAUD est élu secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve le compte rendu du dernier conseil.

- TRAVAUX DE MISE AUX NORMES - ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE

La commission d'appel d'offre, assistée de la coordinatrice du projet accessibilité du Centre de Gestion des Hautes-Alpes, s'est réunie le 1^{er} décembre et a retenu les entreprises pour les 9 lots : Thomas Maçonnerie Services, Perdigon, Bizot Philippe, Maf Rénovation, Avenir Radio, Alpes Agencement Sanitaires, Impact Signalétique. Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité ces entreprises.

- TARIF CANTINE SCOLAIRE

L'établissement LES LAVANDES d'Orpierre, fournisseur des repas de la cantine de Trescléoux, augmente ses tarifs de 0,28 € par repas. Mme le Maire est autorisée à signer l'avenant.

De ce fait, le prix du repas par enfant augmente de 0,28 € et passe de 3,50 € à 3,78 €.

- CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE TRESCLEOUX 2015-2016

Le total des charges s'élève à 9 719,92 € (électricité, téléphone, fournitures scolaires, transport, etc...) pour les 16 élèves accueillies à l'école de TRESCLEOUX pendant l'année scolaire 2015-2016. La répartition des frais se fera au prorata des enfants de chaque commune (Orpierre, Saléon, Garde Colombe) pour 585,54 € par enfant.

- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA FETE DES ASSOCIATIONS

Chaque année la fête des Associations est organisée en juillet (fontaines fleuris, repas) ; l'association « Les Amis de TRESCLEOUX » a remis un bilan de ses activités et la subvention de 250 € leur sera attribuée.

- TARIFS COMMUNAUX 2017

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les loyers (l'augmentation étant insignifiante).

- MISE EN SECURITE DE LA TRAVERSEE DU CENTRE DU VILLAGE (SUITE)

Des modifications ont été apportées au dossier initial et il a été demandé d'ajouter un plateau traversant aux Orteaux et la traversée du village se fera de part en part à 30 km/h.

La séance est levée à 21h50.